

Nul doute que Postes Canada, tout en réduisant ses coûts et en augmentant son rendement, pourrait aussi faire preuve d'une certaine compassion dans la mise en application de programmes comme l'enlèvement des boîtes aux lettres publiques. J'exhorte le ministre chargé de la Société des postes à demander à son président de réviser sa politique de déplacement des boîtes aux lettres. Je prie la Société de tenir compte des milliers de personnes âgées de Timiskaming et du Canada qui dépendent des postes et de replacer les boîtes aux lettres dans les quartiers où habitent un grand nombre de personnes âgées.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPOSITION DES PRESTATIONS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire importante qui touche tous les Canadiens âgés qui reçoivent des prestations des accidents du travail. Le supplément de revenu garanti accordé à ces Canadiens âgés et nécessiteux est maintenant réduit parce que le gouvernement considère maintenant ces prestations comme un revenu plutôt qu'une indemnité.

Ce changement dissimulé dans le projet de loi omnibus sur l'impôt donnant suite aux budgets de MacEachen et de Lalonde est passé presque inaperçu. A cause de cette modification, un nombre encore plus grand de travailleurs invalides seront réduits à l'indigence. Le gouvernement se refuse obstinément à augmenter les pensions de vieillesse pour éliminer la pauvreté parmi les Canadiens âgés, mais doit-il envier aux personnes âgées les pauvres petites sommes qu'elles touchent? Pourquoi réduire les prestations des invalides?

Nous aurions pu nous passer de cette modification. Les députés de tous les côtés de la Chambre s'y sont opposés. Même le ministère du Revenu national—peu reconnu pour sa générosité—a choisi de passer outre à la loi et avise les contribuables de ne pas tenir compte de la modification aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les députés néo-démocrates demandent au gouvernement de présenter immédiatement une mesure législative pour s'assurer que les prestations des accidents du travail ne viendront pas réduire le supplément de revenu garanti. Nous sommes disposés à étudier ce projet de loi aussi rapidement que possible. Un ministre a déjà signalé à la Chambre que des discussions ministérielles sont en cours, mais combien de temps encore les invalides devront-ils souffrir tandis que les ministres tergiversent?

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE TECHNOLOGIE ÉLECTROMÉCANIQUE DANS L'Î.-P.-É.

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, je voudrais signaler une question dont m'a saisi le président de l'Association des architectes de l'Île-du-Prince-Édouard, à propos du financement d'un programme de technologie électromécanique au Collège Holland, collège communautaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Article 21 du Règlement

Le Collège Holland a demandé au ministère de l'Emploi et de l'Immigration de lui fournir des fonds dans le cadre de sa Caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Le programme envisagé porte sur l'utilisation des techniques informatiques pour le dessin, le design et la fabrication.

Je partage l'avis du président de l'Association des architectes quant à la nécessité de former les jeunes Canadiens à la technologie. Dans le but de soustraire ces derniers aux problèmes du chômage, il importe de les initier dès la fin de leurs études secondaires à des machines susceptibles d'accélérer la croissance dans les secteurs du design et de la fabrication.

Grâce aux progrès technologiques, les petits entrepreneurs pourront trouver de nouveaux débouchés tant au Canada qu'à l'étranger, et assurer la croissance de l'emploi. Si nous mettons l'accent sur la technologie de pointe il nous faudra assurer la formation et le recyclage des travailleurs. Pour cela, nous devons fournir les outils, le matériel et les programmes nécessaires à la bonne formation de nos jeunes gens et leur procurer les occasions d'apprendre auxquelles ils ont droit partout au Canada.

J'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) à soutenir ce projet fort utile à l'Île-du-Prince-Édouard. Cet investissement profitera non seulement à cette province mais aussi à l'ensemble du Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les libéraux ont perdu toute crédibilité. Depuis 16 ans, ils ont infligé aux Canadiens des mesures politiques qui en ont mis plus de un million et demi en chômage, ont quintuplé la dette nationale par rapport à ce qu'elle était en 1968, ont acculé au désespoir des milliers d'agriculteurs, dont 488 ont déclaré faillite l'an dernier, et obligeront la plupart des entreprises à Banff à déclarer faillite ou à s'en remettre à un syndic.

Voilà qu'à présent les ministres préconisent des solutions aux mesures désastreuses qu'ils ont eux-mêmes imposées aux Canadiens. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) a ajouté que ces programmes n'étaient pas gravés dans la pierre, qu'il fallait les revoir. Prenons la question de la location de terres à Banff, du ressort exclusif du gouvernement libéral. En 1979, il en a coûté \$300 à une certaine entreprise pour louer son terrain. En 1980, ce montant est passé à \$10,536, soit 35 fois plus. Dans le cas d'une autre entreprise, il en avait coûté \$1,800; en 1980, le montant était multiplié par 16 et passait à \$28,842.

Il n'est pas une entreprise qui puisse relever suffisamment ses prix de façon à faire face à ces augmentations monstrueuses; pourtant l'ancien ministre de l'Environnement qui a imposé ce tarif, et l'actuel ministre, refusent d'y changer quoi que ce soit. Pas gravés dans la pierre, dites-vous? Allons donc! Réélire les libéraux équivaldrait à demander au pyromane d'éteindre l'incendie qu'il vient d'allumer. Il ne sert à rien maintenant de promettre aux Canadiens qui, d'ailleurs, ne croient plus un traître mot des libéraux, que l'on modifiera les programmes catastrophiques, dans le vain espoir de conserver le pouvoir.